

Société

SÉCURITÉ DANS LES TERRITOIRES : RÉALITÉS, NOUVEAUX ENJEUX ET CONTRAT SOCIAL

Le Printemps des maires

22/10/2025

Alors que les débats nationaux sur la sécurité se réduisent trop souvent à des slogans, les maires, eux, font face à la réalité. Chaque jour, ils répondent aux inquiétudes des habitants, gèrent les tensions, accompagnent les familles, réparent le lien. Ils savent que la sécurité est l'alliance entre répression, prévention, fraternité, présence humaine et confiance retrouvée. Dans cette note, les maires réunis dans le collectif Le Printemps des maires reviennent sur ce qu'ils vivent sur le terrain et font des propositions pour des réponses locales, humaines et efficaces en matière de sécurité.

Introduction

En tant que maires, nous sommes confrontés chaque jour aux questions de tranquillité et de sécurité publiques. Ce sont nos concitoyens qui nous interpellent sur les incivilités, les nuisances, les trafics, les violences. Et c'est à nous, maires, que l'on demande des solutions, souvent immédiates, parfois hors de notre portée. Désormais, la sécurité est au cœur des préoccupations des Français. Selon le baromètre Odoxa d'août 2025¹, plus d'un électeur sur deux place la thématique de la sécurité en tête de ses critères de vote pour les élections municipales de 2026 : 51% des sondés en font leur priorité, loin devant l'économie locale (31%) ou la propreté et l'entretien des espaces publics (26%). Ce sujet, longtemps perçu comme cantonné à certains quartiers ou à certains électorats, est devenu universel : il traverse aujourd'hui toutes les classes sociales, toutes les géographies et toutes les générations.

À quelques mois des élections municipales, nous voulons rappeler une chose simple : la sécurité est un travail de longue haleine, collectif, un travail de lien, de justice, de prévention, de présence, de répression et de réinsertion.

La sécurité est une responsabilité quotidienne, humble et exigeante, au service de la confiance

entre citoyens. C'est d'ailleurs ce que rappelait déjà Hobbes dans son *Léviathan*² : la première dette de la puissance publique envers les citoyens, celle qui fonde le contrat social, est d'assurer leur sécurité.

Face à cela, il nous revient de distinguer la dynamique de fond factuelle et objective de celle des faits divers. Trop de lois récentes en matière de sécurité ont été conçues dans l'urgence médiatique, à chaud, sous la pression d'un événement. Ce n'est pas notre rôle.

Notre rôle, en tant que maires de proximité, est d'agir au quotidien pour structurer notre capacité d'action et la déployer en coordination avec tous les acteurs du territoire.

Dans les moments de tension, notre responsabilité est de tenir le cap, de distinguer le travail de fond du bruit ambiant, de bâtir des réponses durables et de garder la tête froide quand tout s'échauffe. Cela ne signifie pas rester passifs : nous sommes présents sur le terrain, dans l'espace public, pour apaiser, discuter, aller vers les habitants, maintenir le lien, rappeler les règles communes et, au besoin, sanctionner justement.

Notre rôle, c'est d'incarner une vision réaliste et humaniste de la sécurité : celle qui distingue le traitement du quotidien de l'urgence, celle qui relie la justice sociale à la tranquillité publique, celle qui ne sépare pas la prévention de l'action ni l'action de la réinsertion.

Avec cette note, nous voulons faire entendre la voix des territoires, de leurs nuances et de leurs expérimentations.

Les réalités de la sécurité dans les territoires

Avant de débattre des solutions, il faut partir des réalités vécues dans nos villes et nos villages. La sécurité n'est pas une abstraction : elle se traduit par des situations concrètes, des nuisances persistantes, des incivilités quotidiennes, des violences parfois graves. Si les difficultés ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre, les maires en sont les premiers témoins, car ce sont vers eux que les habitants se tournent, souvent dans l'attente – légitime – d'une réponse immédiate.

Des insécurités plurielles

Les habitants ont tous besoin de sécurité pour vivre dignement et s'émanciper. Or la sécurité n'est pas un bloc homogène. Loin de se limiter aux quartiers médiatisés, les phénomènes d'insécurité se diffusent aujourd'hui dans l'ensemble du pays, sous des formes visibles et invisibles.

Aujourd'hui, le narcotrafic est une source importante de violences dans nos territoires. Principal marché criminel de France, il est aussi le plus rentable. On **dénombre** environ 200 000 personnes qui vivraient en France de ce trafic pour un bénéfice annuel de 3,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, le narcotrafic **touche** désormais huit communes sur dix et n'est plus l'apanage des grandes métropoles. Au-delà des épencentres et des couloirs de la drogue, les stupéfiants s'ancrent désormais partout en France, **parfois dans les campagnes reculées**. Par exemple, dans le Gard, le nombre de mis en cause a augmenté de plus de 152% en six ans. Même le Gers, département du Sud-Ouest très agricole, est concerné : le nombre de mis en cause pour trafic de drogues y a augmenté de plus de 102% sur la même période. La Creuse, la Charente, la Lozère, la Mayenne, la Sarthe, la Meuse ou encore des départements bretons ne sont pas non plus épargnés.

En outre, au-delà des violences liées au narcotrafic, d'autres formes de violences touchent désormais l'ensemble du territoire français et affectent quotidiennement les habitants. Les violences urbaines, les agressions dans l'espace public et les incivilités sont en hausse et s'expriment parfois lors de rassemblements, de manifestations ou de conflits d'usage dans la rue, dans les transports ou à proximité des établissements scolaires.

Le rapport **Insécurité et délinquance** de 2024 du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) met en lumière une progression marquée des violences physiques dans le pays entre 2016 et 2024. Concernant les tentatives d'homicides en France, les chiffres explosent puisqu'elles sont en hausse de 78% entre 2016 et 2023 : 4015 victimes de tentative d'homicide ont été recensées en France par les forces de l'ordre en 2023, contre 2259 en 2016. D'une manière générale, le nombre d'actes de violence physique recensés est passé de 277 300 à 449 800, soit une augmentation de plus de 60% sur la période 2016-2023. Cette dynamique concerne en particulier les violences intrafamiliales, qui représentaient 41% des faits constatés en 2016 et atteignent désormais 54% du total des violences physiques constatées en 2023. Longtemps confinées à la sphère privée et largement sous-déclarées, ces violences commises dans l'intimité des cercles familiaux sont désormais le premier motif d'intervention des forces de police et de gendarmerie.

À cette palette d'insécurités dites «**traditionnelles**» s'ajoutent des phénomènes émergents liés au numérique. Les cyberviolences et le harcèlement en ligne progressent également, fragilisant les plus jeunes et posant des défis inédits aux élus locaux comme aux autorités nationales. Ainsi on peut citer l'évolution du nombre de victimes d'escroquerie et d'infractions voisines enregistrée entre 2016 et 2024 par le SSMSI, passant pour le territoire national de 333 500 infractions en 2016 à 511 700 en 2023, la moitié de ces escroqueries étant liée au numérique.

Ainsi, l'insécurité n'est jamais monolithique² : elle s'enracine dans la diversité des contextes sociaux et familiaux, la configuration des espaces et l'évolution des usages (qu'ils soient physiques ou virtuels). Cette pluralité impose aux décideurs publics d'agir sur plusieurs fronts, avec une réponse adaptée à chaque forme de vulnérabilité pour garantir, partout et pour tous, l'effectivité du droit à la sécurité.

Des inégalités territoriales criantes

La diversité des situations d'insécurité en France révèle des inégalités territoriales profondes. Dans les quartiers populaires, la concentration des difficultés sociales – pauvreté, chômage, habitat dégradé, recul des services publics – alimente un sentiment d'abandon, qui favorise l'installation de réseaux criminels et d'autorités parallèles. En 2023, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) connaissaient des taux de violences physiques (homicides, coups et blessures volontaires) **1,5 fois supérieurs** à ceux des zones urbaines adjacentes. Les homicides y ont augmenté de 35% en un an, contre une baisse de 6% ailleurs ; les vols avec armes de 33% contre -6% dans les autres unités urbaines, et les violences sexuelles de 13% contre 6%.

L'insécurité est aussi le produit de fortes inégalités sociales et territoriales. Sa diffusion s'ancre dans la pauvreté, l'exclusion, la ségrégation spatiale et le sentiment de retrait de l'action publique. Ainsi, le taux de chômage atteint 19% dans les QPV aujourd'hui, contre 7,5% hors QPV. Les habitants de ces quartiers sont très largement sous-dotés en services publics² : un tiers des QPV ne dispose pas d'un centre social ou de point d'accès aux soins sur place et, dans certains cas, **il n'y a qu'un médecin** pour plus de 80000 habitants. L'absence de commissariats, de transports accessibles et de lieux de médiation accentue ce sentiment d'abandon, favorisant le repli communautaire et la montée de l'insécurité² : selon le Service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur, 38 à 42% des habitants des quartiers prioritaires **se déclarent** en insécurité dans leur quartier, contre environ 18% dans les autres zones urbaines en 2024.

En parallèle, dans d'autres territoires, notamment ruraux, l'insécurité s'appuie sur d'autres ressorts : isolement, raréfaction des structures de soin, déficit de mobilité. Ainsi, 47% des Français déclarent en 2025 se sentir exposés à un risque d'agression dans leur commune, avec une prévalence du sentiment d'insécurité **particulièrement forte** dans les zones rurales et populaires. Et il faut rappeler une donnée souvent méconnue : la violence la plus extrême – celle qui tue – frappe aussi les zones rurales. Près de la moitié des féminicides en France ont lieu dans des communes de moins de 10 000 habitants³.

Ce chiffre rappelle que la sécurité ne se joue pas seulement dans les grandes villes, mais aussi dans

des territoires où la parole circule moins, où les forces de l'ordre sont éloignées, où les femmes victimes se trouvent souvent sans recours immédiat. La solitude et l'éloignement deviennent alors des facteurs de danger autant que d'angoisse.

Des responsabilités mal comprises

Enfin, les responsabilités des maires en matière de sécurité sont souvent mal comprises. Le maire est juridiquement détenteur d'un pouvoir de police administrative, mais ce pouvoir reste limité. Il peut réglementer par arrêtés, assurer la sûreté publique au titre de ses compétences locales et mettre en œuvre les plans communaux de sauvegarde, notamment en cas de risques majeurs ou de crises. Mais ses marges de manœuvre demeurent étroites. Si les polices municipales connaissent aujourd'hui une professionnalisation et un déploiement accrus, il faut rappeler que, dans la majorité des communes françaises, il n'existe même pas de **police municipale**. Quant aux enquêtes de police judiciaire, interpellations hors flagrant délit qui en découlent et décisions judiciaires qui les suivent, elles relèvent, à de rares exceptions près, exclusivement de l'État, par l'action de la police nationale, de la gendarmerie et de la justice.

Pourtant, dans l'esprit des habitants, c'est bien le maire qui doit répondre à toutes les inquiétudes. On attend de lui des solutions immédiates, parfois irréalistes, comme l'installation d'une prison pour lutter contre la délinquance... tout en refusant qu'elle soit implantée « à côté de chez soi ». Cette contradiction illustre la pression constante qui pèse sur les élus locaux : premiers interpellés, premiers visibles, premiers attendus, ils doivent assumer des attentes immenses avec des moyens restreints.

La sécurité locale repose donc sur une vérité simple : les maires ne peuvent pas tout, mais ils peuvent beaucoup. Par leur capacité à coordonner les acteurs, à prévenir les tensions, à apaiser les conflits et à recréer du lien, ils incarnent cette fonction essentielle d'interface entre l'État, les institutions et la vie quotidienne des habitants.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Les nouveaux enjeux de la tranquillité publique

Les maires, parce qu'ils sont en première ligne, savent que la tranquillité publique ne peut se réduire ni à des chiffres de délinquance ni à une multiplication d'arrêtés. Elle doit intégrer les dimensions objectives (les faits constatés) autant que les dimensions subjectives (le ressenti des habitants). Elle suppose d'articuler des champs longtemps traités séparément : prévention, justice, santé mentale, urbanisme, égalité de genre, gouvernance partagée.

Faire face aux trafics

On l'a dit plus haut, les trafics de stupéfiants constituent l'un des enjeux majeurs de sécurité publique dans de nombreux territoires. Ils alimentent des économies parallèles, génèrent des violences parfois extrêmes et dégradent profondément la vie quotidienne des habitants. Dans les quartiers populaires, la présence visible de points de deal nourrit le sentiment d'abandon et renforce la défiance envers les institutions. Les règlements de comptes liés à ces réseaux, comme ceux qui endeuillent régulièrement Marseille, rappellent avec brutalité le coût humain de ces trafics.

Face à ce fléau, la réponse policière et judiciaire est indispensable : démanteler les réseaux, frapper les filières financières, sanctionner les acteurs violents. Mais force est de constater que cette approche, seule, ne suffit pas. Les trafics prospèrent sur deux réalités : d'une part, la vulnérabilité économique et sociale de territoires où l'économie souterraine devient parfois la seule perspective ; d'autre part, la demande soutenue de consommation, qui traverse toutes les catégories sociales.

Or, cette dimension des consommateurs reste trop souvent absente du débat public. Comme le rappelait la mission parlementaire présidée par Caroline Janvier en 2021, il existe un paradoxe : les Français figurent parmi les premiers consommateurs de cannabis en Europe, mais le sujet reste largement tabou dans le débat politique. Fermer les yeux sur la demande, c'est condamner à une impasse toute stratégie de lutte contre l'offre.

Cela suppose d'abord de rétablir une responsabilité individuelle et collective : consommer n'est pas un acte anodin, il alimente des réseaux violents qui détruisent des vies et des territoires. Mais cela suppose aussi de sortir d'une logique purement répressive vis-à-vis des usagers. Les politiques publiques doivent articuler trois leviers : prévention auprès des jeunes, accompagnement sanitaire et social pour les consommateurs fragiles, responsabilisation claire des usagers qui contribuent à nourrir les trafics.

Des expériences étrangères montrent qu'il est possible de concilier fermeté et pragmatisme. Au Portugal, la décriminalisation de l'usage de drogues est suivie par un accompagnement sanitaire et social, avec des commissions locales qui orientent les consommateurs vers des soins plutôt que vers des sanctions pénales. Résultat : baisse de la consommation problématique et recul des infections liées aux drogues.

À Genève, la mise en place de salles de consommation à moindre risque a permis de réduire les overdoses et d'apaiser les tensions dans l'espace public.

En France, il est temps d'ouvrir un débat lucide, sans faux-semblants. Tant que la demande restera forte, les réseaux prospéreront et les quartiers les plus fragiles continueront d'en payer le prix fort. La lutte contre les trafics se gagne aussi avec une stratégie globale qui assume d'agir sur l'ensemble de la chaîne : l'offre, les territoires, et les consommateurs.

Proposition : une stratégie globale

- Expérimenter à l'échelle locale des dispositifs inspirés du modèle portugais, en orientant systématiquement les usagers interpellés vers des cellules de prévention.
- Accentuer la visibilité des campagnes nationales de responsabilisation mettant en évidence le lien direct entre consommation et violences des réseaux, pour briser l'illusion d'une consommation « sans conséquence ».
- Créer dans chaque département une cellule territoriale associant préfecture, justice, associations et collectivités, dédiée à l'accompagnement des consommateurs problématiques et à la prévention en milieu scolaire.
- Soutenir, là où c'est pertinent, les dispositifs de réduction des risques (maraudes addictologiques, salles de consommation à moindre risque, programmes de substitution), afin d'apaiser l'espace public et de réduire la pression sur les services d'urgence et de police.

La sécurité, aussi une affaire de présence humaine

En 2025, la tentation est grande de croire que les technologies apporteront à elles seules toutes les réponses. Mais aucune caméra ne remplacera une éducatrice de rue, aucun logiciel ne rétablira la confiance entre habitants. De même, ces technologies, si elles ne sont pas d'abord et avant tout pensées et mises en œuvre au service d'un nombre suffisamment dimensionné de forces de sécurité sur le terrain pour exploiter pertinemment les images et données qu'elles produisent, sont condamnées à une faible efficacité des fortes dépenses qu'elles engendrent mécaniquement pour

les communes.

Pourtant, sur le volet de l'humain, beaucoup reste à faire. Qu'il s'agisse des policiers nationaux ou municipaux, des gendarmes ou encore des professionnels de la sécurité civile comme les pompiers, ces métiers sont aujourd'hui confrontés à quatre défis majeurs.

Le premier défi est celui du recrutement. Partout, les difficultés à pourvoir les postes fragilisent la présence sur le terrain. Les concours n'offrent pas suffisamment de places, les carrières apparaissent parfois peu attractives, et certains territoires peinent à attirer de nouveaux agents. Or, sans effectifs suffisants, toute stratégie de sécurité reste théorique. Il faut donc ouvrir davantage de places aux concours, moderniser les parcours professionnels et donner envie à une nouvelle génération de rejoindre ces métiers.

À Marseille, l'engagement a été pris de doubler les effectifs de la police municipale sur le mandat en cours, pour passer de 400 en 2020 à 800 agents en 2026. Afin d'y arriver, outre l'investissement financier volontariste de la municipalité, il aura fallu agir sur tous les leviers : ouverture de places de concours, revalorisation des conditions de travail et de rémunération pour que Marseille soit un choix, transformation de l'image des policiers municipaux pour favoriser sa professionnalisation. Cette politique a un coût, qui peut être plus difficilement assumé par de plus petites collectivités : la mutualisation, dans les communes rurales, des moyens ainsi que le soutien de l'État doivent permettre de garantir à un maximum de territoires de choisir le développement d'une force de sécurité de proximité.

Le deuxième défi est celui de la formation. Si nous voulons aller vers une approche plurifactorielle de la sécurité – qui intègre prévention, médiation, santé mentale, égalité de genre, urbanisme –, alors les professionnels de terrain devront disposer de compétences élargies. Cela suppose de renforcer leur formation aux dimensions relationnelles : gestion des conflits, écoute active, connaissance des discriminations, dialogue avec les habitants. Une sécurité efficace est aussi une sécurité incarnée par des agents capables de créer du lien et de restaurer la confiance.

Mais la formation doit aussi être adaptée aux environnements : les missions et les réalités quotidiennes ne sont pas les mêmes dans une grande métropole, dans une petite ville ou dans une commune rurale. Former à la diversité des contextes, c'est reconnaître que la sécurité s'incarne différemment selon les territoires.

À noter que la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (Dilcrah) propose des **formations** aux forces de police et de gendarmerie, ainsi qu'aux

magistrats, permettant de mieux comprendre l'histoire des discriminations et des violences racistes et antisémites, d'acquérir ainsi des outils pratiques pour prévenir et de traiter ces situations dans l'exercice de leurs fonctions.

Le troisième défi est celui de la reconnaissance. Beaucoup de policiers et de gendarmes expriment un profond sentiment de manque de reconnaissance, à la fois salariale et morale. Ce malaise ne peut pas être ignoré. Si la société attend d'eux qu'ils incarnent l'autorité républicaine, elle doit aussi leur donner les moyens de l'exercer dignement. Reconnaître ces métiers, c'est mieux les rémunérer, mais aussi mieux valoriser leur rôle. Cette reconnaissance passe également par une attention aux conditions de travail : horaires soutenables, équilibre de vie, prévention de l'usure professionnelle. Et elle va de pair avec une exigence claire : le respect de tous les citoyens, l'exemplarité dans l'usage de la force et la certitude que les bavures ne resteront jamais impunies. C'est cet équilibre – entre protection et responsabilité – qui fonde la légitimité de leur action.

Enfin, le quatrième défi est celui des équipements. Trop de communes, notamment rurales, manquent encore d'outils de base pour assurer la tranquillité publique : gilets pare-balles, véhicules adaptés, moyens numériques sécurisés, locaux accueillants et fonctionnels pour les agents et pour recevoir le public. Investir dans ces équipements, ce n'est pas céder à une logique militarisée, c'est garantir que les agents puissent accomplir leurs missions dans de bonnes conditions et en sécurité. Son coût devrait là encore, dans une logique d'égalité entre les territoires, faire l'objet d'une forme de compensation par l'État pour certaines communes. Enfin, ce nécessaire équipement ne doit évidemment pas conduire à une course mortifère à l'armement ou à la technologie : l'usage des armes longues et des moyens de maintien de l'ordre doit rester l'apanage des forces de sécurité étatiques. Il en va de même pour la captation de données par drone : sa plus-value, hors usage par les services d'incendie et de secours, est réelle pour des dispositifs (enquêtes judiciaires, surveillance des manifestations revendicatives ou de grands événements, réponse aux événements terroristes, etc.) ou des espaces (surveillance des frontières, des parcs nationaux, des espaces maritimes) qui relèvent de la compétence de l'État. Pour une commune, de tels moyens n'ont aucune pertinence opérationnelle et constituent une forme de dépense somptuaire, dans un contexte particulièrement contraint.

En somme, renforcer le contrat social de sécurité, c'est aussi renforcer celles et ceux qui en sont les garants au quotidien. Recrutement, formation, reconnaissance et équipements : quatre défis qui, s'ils sont relevés, permettront aux forces de sécurité de renouer pleinement avec leur mission première – protéger, rassurer et servir l'ensemble des citoyens.

Proposition : une réserve de police municipale

Une piste complémentaire pourrait être le développement de réserves de police municipale, à l'image de ce qui existe déjà pour la gendarmerie ou la sécurité civile. Elles permettraient de mobiliser, de façon volontaire et encadrée, des citoyens formés qui viendraient renforcer ponctuellement les effectifs municipaux, pour leur confier des tâches annexes ou complémentaires sous la responsabilité de la police municipale mais sans équipement ou armement particulier : lors d'événements, en soutien aux médiateurs, ou pour assurer une présence visible dans l'espace public.

Articuler prévention, justice, santé mentale et urbanisme

Beaucoup de troubles qui perturbent la tranquillité publique ne relèvent pas uniquement de la police : décompensations psychiatriques, addictions, ruptures familiales, isolement social... Réduire ces situations à une question d'ordre public conduit à une impasse : la répression seule ne règle ni les causes, ni les récidives.

Lutter contre le cloisonnement administratif devient alors une nécessité. L'idée d'avoir une approche intégrée repose sur une conviction simple : la prévention réduit l'entrée dans les spirales de violence, la justice répare et restaure, la prise en charge de la santé mentale évite la criminalisation de la souffrance, l'urbanisme sécurise et apaise les lieux de vie. C'est de la conjugaison de ces leviers que naît une sécurité durable, c'est-à-dire une tranquillité publique construite avec les habitants et au service de leur dignité quotidienne.

À Barcelone, un dispositif pionnier associe police locale, justice de proximité, services sociaux et santé mentale pour intervenir en amont, avant le passage à l'acte. La coordination entre travailleurs sociaux, magistrats et policiers a permis de réduire sensiblement la récidive et d'orienter les personnes fragiles vers des solutions de soin ou d'accompagnement, plutôt que vers la sanction pure.

La santé mentale est particulièrement un angle mort trop longtemps ignoré de la sécurité. Selon un [rapport de la Direction générale de la santé](#), réalisé par la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France (F2RSM Psy) en 2023, deux tiers des hommes et trois quarts des femmes à la sortie de prison présentent un trouble psychiatrique ou un trouble lié à une dépendance. Autrement dit, la prison concentre une population en grande souffrance psychique, souvent non diagnostiquée avant l'incarcération.

Dans ces conditions, la logique punitive ne fait que transformer la souffrance en délinquance et alimente mécaniquement la récidive. À l'inverse, traiter les troubles psychiatriques en détention et, surtout, en amont de l'incarcération relève non seulement d'un impératif de santé publique, mais aussi d'une politique de sécurité efficace. Renforcer les équipes de psychiatrie de secteur, déployer des dispositifs de soins mobiles, développer les binômes police-psychiatres, et assurer une meilleure articulation entre justice, santé et collectivités locales, ce sont autant de leviers qui permettent de désengorger les tribunaux et les commissariats, de protéger les victimes et de réduire durablement la récidive.

À Marseille, un partenariat entre la mairie, les hôpitaux et plusieurs associations permet d'éviter la criminalisation de certains troubles psychiatriques. Les personnes en crise peuvent être détectées grâce à des maraudes et être orientées vers les services de soin, ce qui désengorge les commissariats et permet aux forces de l'ordre de se concentrer sur leurs missions premières.

Mais l'articulation ne se limite pas à la santé : l'urbanisme est un levier tout aussi déterminant. Les marches exploratoires menées à Nantes ou les aménagements de proximité réalisés à Glasgow ont montré que l'éclairage public, la qualité des espaces collectifs et la mixité des usages modifient directement le sentiment d'insécurité. Là encore, l'urbanisme devient prévention.

Proposition : une réponse santé mentale en trente minutes

La création d'équipes mobiles police-psy-maraude joignables 24h/24 pour les crises psy et les addictions visibles dans l'espace public permettrait une orientation vers le soin plutôt que vers la garde à vue. La baisse des réinterventions et des hospitalisations sous contrainte servirait d'indicateur.

Associer les habitants à la coproduction de la sécurité

Si la sécurité est multifactorielle, alors elle n'est pas seulement une compétence exercée par l'État ou les collectivités ; elle s'enracine aussi dans la qualité du tissu social, dans les usages partagés des espaces et dans les relations de confiance entre habitants et institutions. De nombreuses expériences, en France comme à l'étranger, montrent qu'impliquer les citoyens dans la réflexion et l'action ne remplace pas l'action publique mais la complète : cela contribue à renforcer la légitimité des décisions et à accroître l'efficacité des politiques de tranquillité publique.

C'est ce que certains chercheurs appellent désormais une « démocratie sécuritaire » : une

approche où la sécurité n'est pas conçue comme un monopole d'autorité, mais comme un bien commun. Dans ce cadre, l'implication citoyenne ne fragilise pas l'État, elle le renforce, en rendant les politiques plus ajustées et en consolidant la confiance réciproque. Sebastian Roché⁴ souligne également que la confiance entre citoyens et institutions est un déterminant central de la sécurité, parfois plus décisif que le nombre d'agents ou de caméras déployés.

À Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), une commune innovante en matière de démocratie participative, les projets dits « fifty-fifty » associent directement les citoyens à l'aménagement et à la gestion des espaces publics. Concrètement, la municipalité s'engage à hauteur de 50% sur un projet (financement, moyens techniques), et les habitants complètent par 50% sous forme d'implication, de temps, de savoir-faire ou de contributions financières. Cette démarche, documentée par le Centre ressource du développement durable (CERDD)⁵, a permis de réduire les tensions d'usage, de renforcer la confiance entre habitants et élus et de favoriser l'appropriation collective des lieux.

À Laval, les conseils citoyens ne se limitent pas à une fonction consultative : ils participent activement aux diagnostics de tranquillité publique. Grâce à ce poste mobile de police municipale, les habitants sont acteurs de la sécurité de la ville en identifiant les zones de tension, en qualifiant les ressentis d'insécurité et en orientant les priorités de la police municipale. D'autres villes font le choix de s'appuyer sur les conseils citoyens⁶. Cette méthode, décrite dans les retours d'expérience de **l'Agence nationale de la cohésion des territoires** (ANCT), permet d'affiner les politiques locales de sécurité en s'appuyant sur les réalités vécues par les habitants, tout en rendant les décisions plus légitimes.

À Medellín (Colombie), longtemps marquée par des niveaux extrêmes de violence, l'une des clés de la transformation a été la participation citoyenne dans les projets urbains⁷. Bibliothèques, espaces publics et équipements collectifs (comme les escaliers mécaniques des quartiers périphériques) ont été conçus avec les habitants. Plusieurs études universitaires ont montré que cette approche a contribué à restaurer la confiance et à réduire les homicides dans la ville, qui sont passés de plus de 380 pour 100 000 habitants en 1991 à moins de 25 en 2015⁸.

Dans les pays nordiques, le réseau Nordic Safe Cities réunit depuis 2016 plusieurs villes du Danemark, de Norvège, de Suède, de Finlande et d'Islande pour répondre aux violences, à la radicalisation et à la polarisation sociale. Soutenu par le Conseil nordique des ministres, ce réseau met en avant la nécessité d'impliquer les jeunes, la société civile, les associations et la police dans l'élaboration de stratégies locales adaptées à chaque contexte. Certaines initiatives portent par exemple sur la prévention en ligne contre le harcèlement et les discours de haine, avec la

participation de collectifs de jeunes⁹.

Concernant le traitement de l'espace public, l'association Womenability a produit un rapport issu de marches exploratoires dans différentes villes du monde et, partout, le constat est le même : aujourd'hui, l'espace public contribue à perpétuer les inégalités entre hommes et femmes, et ce au détriment des droits fondamentaux des femmes. À Nantes, des « diagnostics en marchant » réalisés avec les habitants ont révélé que des zones considérées comme sûres par les hommes étaient perçues comme hostiles par les femmes¹⁰. Et ces diagnostics ont bien sûr été la base de l'amélioration concrète des espaces publics pour que toutes et tous puissent y évoluer en sécurité.

Ces expériences variées montrent que la sécurité gagne en pertinence et en efficacité lorsqu'elle est pensée comme une construction partagée. Quels que soient les sujets, une constante se dégage : plus la population est associée, plus la confiance et la tranquillité publique s'en trouvent renforcées.

La sécurité routière : apaiser l'espace public, protéger les plus vulnérables

La sécurité publique concerne aussi un champ qui touche chaque citoyen dans sa vie quotidienne : la sécurité routière. Chaque trajet, chaque rue, chaque carrefour est un lieu où le contrat social se joue concrètement : l'ensemble des usagers de la route acceptent des règles communes, non pour brider leurs libertés, mais pour garantir la protection des plus vulnérables.

En 2024, 3193 personnes ont perdu la vie sur les routes françaises, 236 000 ont été blessées, dont 16 000 grièvement selon [l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière](#). Les jeunes de 18 à 24 ans restent la classe d'âge la plus touchée, avec 97 décès par million d'habitants de leur tranche d'âge. Ces chiffres rappellent que la route demeure l'un des premiers lieux de mise en danger, et donc un enjeu de sécurité publique à part entière.

Contrairement aux idées reçues, c'est dans les territoires ruraux que la majorité des drames survient : **près de 60% des décès sur la route** ont lieu sur des axes secondaires, souvent mal entretenus, mal éclairés ou inadaptés à la cohabitation entre voitures, cyclistes et piétons.

Dans ces espaces où la voiture est souvent indispensable, le manque d'alternatives, la vitesse et l'isolement accroissent la vulnérabilité des habitants, notamment des jeunes et des personnes âgées.

Les maires, souvent seuls à agir sur ce front, en font un levier de cohésion territoriale et de dignité partagée. Réinvestir dans la sécurité routière rurale, c'est investir dans la justice territoriale – et

dans la vie, tout simplement.

Dans de nombreux territoires ruraux, l'état des routes est devenu un enjeu de sécurité publique à part entière. Chaussées fissurées, signalétique effacée, accotements dangereux, absence d'éclairage : les infrastructures vieillissantes ne sont plus adaptées aux usages d'aujourd'hui. Les collectivités locales assurent la gestion de 98% du réseau routier national, soit plus de 1 080 000 kilomètres de routes et environ 120 000 ouvrages d'art, dont un tiers est en mauvais état, selon le [rapport 2024](#) de l'Observatoire national de la route.

La sécurité routière ne se limite donc pas au comportement des conducteurs : elle commence dans la qualité même de nos infrastructures. Redonner à ces routes les moyens d'assurer leur fonction vitale – relier, protéger, irriguer les territoires – est une condition essentielle du rééquilibrage territorial et de la sécurité au quotidien.

Les élus locaux alertent depuis des années sur la dégradation accélérée du réseau secondaire, conséquence d'un sous-investissement chronique et du transfert progressif de compétences sans moyens suffisants. Ainsi, l'Association des maires de France et l'Association des départements de France se sont saisis de cette question pour demander que soit bâti un modèle de financement plus équitable.

Proposition : routes rurales, vies locales

La création d'un plan national dédié à la sécurité routière en zone rurale, articulé entre État, départements et communes, permettrait d'auditer les points noirs de la circulation, de rénover les infrastructures accidentogènes (routes, ponts, signalétique, éclairage intelligent), en mettant en place un fonds rural de sécurisation alimenté par une part des amendes de circulation pour financer les communes les plus vulnérables.

Sur la question des centre-bourgs et des centre-villes, les maires peuvent agir en réaménageant l'espace public : zones 30 en cœur de ville pour réduire la vitesse et sécuriser les traversées, piétonnisation de rues commerçantes ou scolaires afin de redonner priorité aux piétons et aux enfants, sécurisation des abords d'écoles avec des dispositifs de type « rues aux enfants, rues pour tous », déploiement de pistes cyclables continues et lisibles, qui protègent les cyclistes tout en fluidifiant le trafic.

Ces mesures ne sont pas que techniques. Elles incarnent une vision du vivre-ensemble : la liberté

de circuler se conjugue avec la responsabilité de protéger. Chaque ralentissement de la vitesse, chaque mètre carré rendu au piéton ou au cycliste est une traduction concrète du contrat social tel que l'avait formulé Hobbes : accepter de limiter sa puissance individuelle pour garantir la sécurité collective.

Les résultats sont tangibles. Dans les villes ayant généralisé les zones 30 (comme Grenoble ou Lille), les vitesses moyennes chutent d'environ 20% et les accidents graves reculent significativement, selon des **données** du Cerema. La piétonnisation du centre-ville de Pontevedra en Espagne a permis de **réduire à zéro** le nombre de morts sur la route depuis plus de dix ans, tout en augmentant la fréquentation du centre et la vitalité économique.

Proposition : la rue sécurisée, les plus vulnérables protégés

Villes 30 généralisées, abords d'écoles sanctuarisés, pistes cyclables continues, zones de rencontre... : les mesures possibles sont nombreuses. Chaque mètre carré rendu au piéton ou au cycliste est une promesse tenue : celle de protéger d'abord les plus vulnérables.

Au-delà des chiffres et des aménagements, il y a une dimension culturelle et citoyenne. La grande majorité des habitants aspirent à des environnements apaisés : pouvoir marcher sur un trottoir sans se sentir menacé, laisser leurs enfants aller seuls à l'école, vivre sans le vacarme des rodéos ou la peur d'un accident. Mais trop souvent, ce sont les comportements minoritaires et violents qui donnent le ton et dictent la loi de la rue. Il est temps de redonner de la visibilité à cette majorité silencieuse, de montrer qu'elle est légitime à réclamer une ville sûre, respirable, vivable. Démoder les conduites dangereuses – vitesse, bruit, occupation agressive de l'espace – est un enjeu de société : il s'agit de réaffirmer que la liberté de chacun s'arrête là où elle met en danger la sécurité de tous.

Proposition : en matière de sécurité routière, la majorité paisible doit devenir la majorité visible

Lancer des campagnes locales et nationales de valorisation des comportements respectueux de l'espace public – piétons, cyclistes, automobilistes responsables – en associant écoles, associations et habitants : c'est sexy de conduire comme une mamie ! Ces initiatives pourraient prendre la forme de chartes de l'apaisement signées par les habitants, d'événements conviviaux comme les « journées sans rodéos », de diffusion de *playlists groove* pour inciter à la conduite douce ou encore de dispositifs participatifs où les riverains identifient les zones à sécuriser en priorité. L'objectif est simple : faire de la tranquillité publique une norme sociale visible et partagée, et marginaliser les comportements violents ou dangereux. Pour réussir, il faut que la prise en main de ce sujet s'élargisse à toutes les sphères d'influence, notamment citoyennes.

Faire de la lutte contre les cambriolages une politique publique

Les cambriolages représentent une réelle insécurité, et un défi collectif sur lequel nous pourrions agir collectivement. Ils ne datent pas d'hier, mais leur réalité a changé. Longtemps associés à la protection des résidences secondaires ou des quartiers aisés, ils sont subis désormais partout : appartements en centre-ville, maisons pavillonnaires, logements sociaux. Avec plus de **218 000 faits recensés en 2024**, en hausse par rapport à l'année précédente, c'est l'ensemble des territoires – urbains, périurbains et ruraux – qui se trouvent exposés. Ce qui est en jeu, c'est l'insécurité au plus intime : la peur de ne plus être protégé chez soi.

Face à cela, les alarmes privées, vidéosurveillance ou dispositifs intrusifs montrent leurs limites. Ils peuvent rassurer une partie des ménages les plus aisés, mais ils sont socialement inégalitaires et rarement durables. Ils déplacent le problème sans le résoudre. La vraie question est ailleurs : comment protéger sans enfermer, comment sécuriser sans transformer nos lieux de vie en forteresses ?

Des expériences étrangères montrent qu'une autre voie est possible. Aux Pays-Bas, le programme Top 600 combine suivi policier et accompagnement social des individus les plus impliqués dans les cambriolages. Résultat : jusqu'à -45% de cambriolages dans les zones ciblées et -41% de récidive. Cette approche prouve qu'une action conjuguant prévention, sanction et réinsertion peut réellement changer la donne.

Nous proposons d'adopter la même ambition en France : faire du cambriolage un enjeu de service public national, avec un objectif clair qui consiste à tendre vers zéro en 2030 pour les résidences principales. Cela suppose :

- une politique publique de prévention accessible à tous (diagnostic gratuit des logements, kits anti-intrusion subventionnés, sensibilisation) ;
- une présence humaine renforcée (gardiens, médiateurs, policiers municipaux, gardes champêtres en milieu rural) ;
- une coopération police-justice plus rapide et plus efficace pour sanctionner les filières organisées et éviter la récidive.

La lutte contre les cambriolages ne doit plus être laissée au marché privé ni se limiter à des solutions individuelles. Elle doit devenir une politique collective, nationale et locale, capable de protéger chacun dans son intimité tout en gardant l'espace public ouvert et vivant. Prendre en main cette question de façon institutionnelle, c'est aussi prévenir le risque de voir se développer des formes de justice privée ou de sécurité parallèle, qui prospèrent toujours sur le sentiment

d'abandon. Autrement dit, non pas céder à la peur, mais reconstruire la confiance.

Il serait juste et judicieux que la mise en œuvre de ce plan soit articulée entre acteurs publics et privés. En effet, les acteurs privés ont à la fois un intérêt et une responsabilité à financer un plan national de réduction des cambriolages. L'intérêt des compagnies d'assurances est évident mais les acteurs immobiliers ou des réseaux de distribution pourraient être engagés à davantage innover dans ce domaine s'ils sont associés au financement de ce plan.

Proposition : un service public de lutte contre les cambriolages, et non un marché privé

Les dispositifs sont nombreux : un diagnostic gratuit du logement, des kits anti-intrusion subventionnés pour les ménages modestes, une surveillance de voisinage encadrée par la mairie, un démantèlement des filières *via* des cellules police-justice locales, une présence humaine renforcée (gardiens, médiateurs). L'objectif est de réduire de 50% en trois ans les cambriolages, en visant, pour 2030, plus aucun cambriolage de résidences principales.

Lutter contre les violences intrafamiliales

L'insécurité commence parfois chez soi, dans le cercle le plus intime. Les violences intrafamiliales en sont l'illustration la plus criante : elles ne se voient pas toujours dans l'espace public, mais elles détruisent des vies, fragilisent des familles entières et mobilisent chaque jour les forces de l'ordre.

Les **chiffres officiels** montrent que les violences intrafamiliales (VIF) représentent une part croissante : en 2024, 244 360 victimes de VIF enregistrées (+3% en un an après une croissance de 10% en 2023), dont 71% dans un cadre conjugal, soit 174 489 victimes. Ces violences, longtemps invisibilisées, sont aujourd'hui le premier motif d'intervention de nombreuses brigades de gendarmerie.

Proposition : des maisons de la sécurité familiale pour protéger au plus intime

La création, dans chaque bassin de vie, de lieux intégrés pour lutter contre les violences intrafamiliales permettrait l'accueil et le dépôt de plainte immédiat, un accompagnement social et psychologique, un hébergement d'urgence et un suivi obligatoire des auteurs (soin, réinsertion). L'objectif est de faire en sorte que plus aucune victime ne soit renvoyée chez elle faute de solution, et d'arriver à une reconnaissance pleine et entière des violences intrafamiliales comme enjeu central de sécurité publique.

Prendre en compte le sentiment d'insécurité

Selon [la nouvelle vague de l'enquête Fractures françaises](#), 89% des Français estiment que la violence dans la société augmente (67% estiment même qu'elle augmente beaucoup), et 44% ont le sentiment que la violence là où ils habitent a augmenté ces derniers mois.

Le sentiment d'insécurité occupe aujourd'hui une place centrale dans le débat public, parce qu'il ne relève pas seulement de l'appréciation subjective des citoyens, mais détermine concrètement leurs pratiques et leur confiance envers les institutions. Ignorer ou minimiser ce ressenti, c'est négliger ce qui façonne les comportements individuels : éviter certains lieux, se replier chez soi, limiter les sorties des enfants ou encore orienter ses choix de vie et de vote.

L'analyse du sentiment d'insécurité permet ainsi aux collectivités locales d'adapter plus justement leur réponse en ne se limitant pas à la lutte contre la délinquance enregistrée, mais en agissant sur les incivilités et les signes d'abandon social qui alimentent l'inquiétude. Prendre en compte le ressenti du public, c'est reconnaître la nécessité d'intervention concrète, visible et de proximité – et renforcer l'efficacité et la légitimité des politiques de sécurité.

Dans la majorité des territoires français, les incivilités du quotidien contribuent à nourrir le sentiment d'insécurité : bruit, dégradations, stationnement gênant, dépôts sauvages, incivilités répétées. Ce type d'insécurité « ordinaire » façonne profondément l'expérience quotidienne, générant une attente de présence, de respect et de régulation partagée.

Le sentiment d'insécurité possède un impact réel : il influence les pratiques sociales (éviter certains lieux, limiter les sorties nocturnes, restreindre l'autonomie des enfants) et conditionne le rapport à l'espace public, particulièrement chez les femmes, les personnes âgées ou encore les groupes LGBT+. Les enquêtes de victimation confirment un fossé persistant entre infractions effectives et ressenti : alors que tous n'en sont pas directement victimes, une majorité exprime le sentiment que l'insécurité progresse ou mine leur quotidien. Ce ressenti est plus fort chez les femmes, les personnes précaires ou celles vivant dans des quartiers populaires¹¹.

La mémoire collective d'événements graves (émeutes, violences localisées) amplifie périodiquement le sentiment d'insécurité dans toute la société, bien au-delà des zones concernées. Les émeutes urbaines de 2023, consécutives à la mort de Nahel, ont rappelé combien la visibilité soudaine des faits de délinquance, de violences ou de dégradations pouvait amplifier le sentiment d'insécurité bien au-delà des zones touchées. Dans de nombreuses communes, les élus ont été interpellés sur la nécessité d'adapter la réponse, non seulement dans l'urgence, mais aussi dans le suivi : apaiser les tensions, réparer les espaces dégradés, rétablir le dialogue avec la

jeunesse, prévenir la reproduction des violences.

Proposition : des observatoires citoyens du quotidien

La création d'observatoires locaux associant habitants, associations et chercheurs permettrait d'identifier les causes du sentiment d'insécurité et de travailler à les régler (marches exploratoires, enquêtes, cartographies). Chaque constat doit déboucher sur des actions immédiates et concrètes.

Des initiatives locales montrent que cette prise en compte est possible. À Marseille, la mise en place d'une présence humaine accrue le soir dans les quartiers très fréquentés du centre-ville – médiateurs et police municipale en patrouille douce – contribue à limiter l'apparition des tensions sans recours répressif massif. À Nantes, les marches exploratoires avec des femmes ont permis de cibler des zones anxiogènes, et les réaménagements (lumière, mobilier urbain, signalisation) ont réduit le sentiment d'insécurité¹².

Proposition : un standard municipal obligatoire pour la sécurité des femmes

Cela pourrait passer par des audits de genre annuels (éclairage, cheminements, transports, toilettes publiques, guichets de dépôt de plainte), des marches exploratoires systématiques, un protocole anti-harcèlement de rue (formation commerces, bars, bus), avec pour indicateur le temps de mise à l'abri et le sentiment de sécurité mesuré.

Pour un nouveau contrat social de sécurité

La sécurité est au cœur du contrat social : elle garantit la liberté d'agir sans craindre pour son intégrité. Mais elle ne peut pas être imposée par la seule force : elle doit reposer sur un équilibre entre droits, devoirs et reconnaissance mutuelle. Comme le rappelait Jean-Pierre Chevènement en 2002, il ne s'agit ni de céder à l'angélisme ni au sécuritarisme de façade, mais de restaurer une République exigeante et protectrice.

Dès 1982, le rapport Bonnemaïson de la Commission des maires sur la sécurité, intitulé *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité* et rendu au Premier Ministre, soulignait déjà que le contrat social repose sur trois piliers : prévention, répression et solidarité – un triptyque toujours

pertinent aujourd'hui. Ce rapport posait les bases d'une politique de sécurité intégrée : sortir de la logique exclusivement répressive, développer la prévention de la délinquance et impliquer l'ensemble des acteurs locaux (école, associations, services sociaux, justice, collectivités) pour traiter les causes autant que les conséquences.

Pour les maires, faire vivre ce contrat signifie prendre ses responsabilités au-delà de l'urgence, en mettant les moyens nécessaires pour déployer des politiques publiques actuelles, équilibrées et portées dans le temps.

Le triptyque prévention / action / rédemption

Trop souvent caricaturée comme du « laxisme », la prévention constitue en réalité le socle de toute politique efficace. Prévenir, pour un maire, c'est travailler sur la jeunesse, en soutenant l'éducation, les clubs sportifs, les associations culturelles, autant de lieux qui offrent des alternatives aux spirales de désœuvrement et de violence. C'est aussi agir sur l'urbanisme : un quartier bien éclairé, propre, doté d'espaces conviviaux, est un quartier moins propice aux passages à l'acte et au sentiment d'abandon. C'est encore investir dans la médiation sociale, avec des éducateurs, des médiateurs de rue, des acteurs de terrain capables de désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégénèrent.

C'est aussi renforcer l'éducation à la citoyenneté et la lutte contre toutes les formes de discrimination – racisme, antisémitisme, homophobie –, mesure indispensable pour garantir le vivre-ensemble et l'apaisement durable. Enfin, c'est ne plus considérer la santé mentale comme un angle mort : les troubles psychiques et les addictions sont trop souvent laissés aux forces de l'ordre, alors qu'ils relèvent d'abord de la santé publique. Les exemples étrangers confirment cette orientation.

Proposition : un droit local à la prévention universelle

Dans chaque ville, un « pack prévention » serait garanti (sport, culture, soutien scolaire, santé mentale, mentorat, éducation populaire) pour tous les 8-18 ans, sans condition. L'objectif serait qu'aucun jeune ne demeure sans activité structurante le soir et le week-end et une évaluation publique se ferait sur une base semestrielle.

La deuxième dimension du contrat social de sécurité est l'action. Contrairement à une idée répandue, la réponse ne passe pas uniquement par une multiplication des lois nationales ; elle

repose d'abord sur une cohérence locale. Les maires n'ont pas vocation à remplacer l'État, mais à organiser une présence visible et efficace dans l'espace public. Cela signifie professionnaliser et rendre plus lisibles les missions de la police municipale, adopter des arrêtés pour réguler les usages (horaires de terrasses, nuisances sonores, consommation d'alcool sur la voie publique), déployer de la vidéoprotection lorsqu'elle est pertinente mais toujours en articulation avec des agents de terrain, et surtout coordonner l'action locale avec la police nationale et la gendarmerie. Là encore, des exemples concrets éclairent le propos.

À Laval, le maire effectue des rappels à l'ordre sous l'égide du procureur de la République pour les faits de délinquance mineurs¹³.

À Marseille, la police municipale a été récemment territorialisée sur le modèle de l'organisation de la police nationale, afin de faciliter concrètement sur le terrain la coopération quotidienne. Pendant la saison estivale, cette coordination entre les deux forces a été poussée à son maximum : des policiers municipaux et nationaux ont formé des unités combinées pour patrouiller ensemble à vélo sur le littoral. Par ailleurs, des postes informatiques déportés dans les services de police, de gendarmerie mais aussi de douanes permettent aux fonctionnaires de l'État d'accéder directement aux images de vidéoprotection du centre de supervision urbain de la Ville de Marseille, en direct mais surtout pour l'exploitation des images dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

Dans les communes rurales, le retour des gardes champêtres illustre aussi cette recherche d'une présence incarnée, dissuasive et de proximité. Une telle action locale permet de rendre les règles visibles, de réaffirmer les limites, d'apaiser l'espace public et de répondre de manière proportionnée aux inquiétudes des habitants.

Enfin, la troisième dimension, trop souvent négligée, est celle de la rédemption. Dans le débat public, une idée reçue domine : seule la prison permettrait de régler la délinquance. Or, nous savons que l'incarcération de masse ne fait qu'alimenter la récidive, en particulier lorsqu'aucun suivi psychologique ou social n'accompagne la peine. Les maires, sans être juges, peuvent jouer un rôle déterminant pour proposer des alternatives et des compléments à la sanction. C'est le cas avec les travaux d'intérêt général, qui permettent aux auteurs de réparer leur dette envers la collectivité en contribuant concrètement à des projets municipaux, comme la réhabilitation d'espaces publics dégradés. C'est aussi le cas avec les démarches de justice restaurative, qui organisent un dialogue sécurisé entre victimes et auteurs, permettant aux premières de retrouver une reconnaissance et aux seconds de prendre conscience de leurs actes. Enfin, c'est le cas avec l'accompagnement à la réinsertion, que les communes peuvent impulser en lien avec les associations locales : accès à l'emploi, au logement, à la formation. Le Canada a montré, avec ses

programmes de justice restaurative développés depuis les années 1990, que de tels dispositifs réduisent significativement la récidive. En France, des expérimentations existent déjà à Bordeaux, Lyon ou Marseille, où les travaux d'intérêt général (TIG) sont combinés avec des parcours d'insertion. Ces démarches rappellent une évidence : une société qui ne donne pas de seconde chance condamne ses membres à l'exclusion permanente et nourrit ainsi la spirale de la violence.

Proposition : une justice restaurative de proximité

Les mesures possibles sont nombreuses : création de maisons de justice restaurative intercommunales, TIG utiles au quartier, cercles victimes-auteurs, médiations réparatrices, passerelles vers l'emploi et le logement. La fermeté n'exclut pas la seconde chance : elle l'organise.

Prévenir, agir, réparer : ces trois volets ne s'opposent pas, ils se complètent. C'est dans leur articulation que se joue le contrat social de sécurité. En un mot, il s'agit de restaurer la confiance, condition *sine qua non* d'une tranquillité publique durable.

Développer les coopérations pour dégager des moyens d'actions adaptés aux enjeux

Favoriser le *continuum* de sécurité

L'action publique française souffre aujourd'hui globalement de l'émiettement des compétences et du cloisonnement administratif. La sécurité n'échappe pas à cette difficulté : à l'État reviennent la police nationale, la gendarmerie et la justice ; aux collectivités, la police municipale, l'aménagement urbain, la prévention ou encore la médiation ; aux départements et aux agences spécialisées, les volets sociaux ou de santé. Viennent ensuite tous les acteurs concernés comme les bailleurs sociaux, les centres sociaux, les hôpitaux... Cette fragmentation est inévitable, car elle reflète la diversité des leviers à mobiliser. Mais elle devient un problème lorsqu'elle se traduit par une compétition permanente entre institutions.

Trop souvent, l'action publique est parasitée par le cloisonnement et des périmètres d'intervention mal définis : entre maires et préfets, entre ministères, entre polices nationale et municipale. Or cette compétition brouille le message adressé aux habitants et nourrit un sentiment d'impuissance : au lieu d'une action cohérente et complémentaire, les citoyens perçoivent des injonctions contradictoires, des doublons ou des vides, des renvois de responsabilité.

Coopérer suppose de reconnaître que la sécurité n'est pas l'affaire d'une seule institution mais d'un écosystème. Le maire, par sa proximité, peut agir sur la prévention, la régulation des espaces publics et la coordination locale. L'État, par ses moyens judiciaires et policiers, garantit l'ordre public et le traitement des délits graves. Les services sociaux et de santé, enfin, jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des vulnérabilités. Aucun de ces maillons n'a de sens isolément : c'est leur articulation qui fait la différence.

Proposition : la coopération plutôt que la rivalité

Pourrait être mis en place un pacte local tripartite État-mairie-justice pour faire vivre le « *continuum* de sécurité » : priorités partagées, calendriers communs, communications coordonnées. On acterait ainsi la fin des silos. Une même situation peut relever de la police, du soin et de l'urbanisme : la réponse doit être commune.

Renforcer la coopération entre police nationale et police municipale

Sur le terrain, les habitants se moquent de savoir quelle police intervient : ils veulent une présence visible, efficace et respectueuse. Trop souvent, les doublons ou les zones grises entre polices nationale et municipale brouillent l'action. Construire des coopérations claires, définissant les rôles de chacun et mutualisant les moyens, c'est donner plus de lisibilité et de cohérence aux politiques locales de sécurité. Elles doivent dépasser la seule signature formelle de la convention prévue par le code de la sécurité intérieure pour se matérialiser, quotidiennement, dans le travail des différents policiers.

Développer des instances solennelles de rappel à l'ordre

Tous les comportements déviants n'ont pas vocation à passer immédiatement par la case judiciaire. Des dispositifs locaux de rappel à l'ordre, réunissant maire, justice et police, peuvent constituer une étape intermédiaire : solennelle mais non punitive, préventive plutôt que stigmatisante. Ces instances permettent de restaurer le dialogue, de rappeler la règle et de responsabiliser les auteurs d'incivilités sans alourdir inutilement les tribunaux.

Organiser la coopération entre les acteurs locaux

La sécurité se construit aussi dans le maillage du quotidien : bailleurs sociaux, associations, centres sociaux, établissements scolaires, transports. Trop souvent, chacun agit dans son couloir

sans coordination.

Les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) doivent être renforcés pour devenir de véritables espaces de stratégie collective, capables de poser un diagnostic partagé et de piloter les actions concrètes. Là où ils sont pleinement investis, ils permettent de dépasser la logique de silos et de construire un diagnostic partagé. Ils évitent que chaque administration traite « sa » partie du problème sans voir l'ensemble et créent les conditions d'une stratégie commune, lisible et efficace.

Mais, surtout, ils permettent de s'entendre sur la nécessité d'une action publique cohérente et visible. À Laval, alors que les effectifs ne sont pas au rendez-vous, il a fallu s'entendre pour développer des actions communes sur le terrain quand la situation le nécessitait. Cette visibilité au quotidien est la meilleure garantie d'un lien réelle entre les forces de police et la population.

Proposition : CLSPD 2.0 : la donnée comme bien commun

Pourrait être mis en place un tableau de bord citoyen unique (faits, ressentis, incivilités, temps d'intervention), alimenté par la mairie, l'État et les bailleurs, avec des règles d'éthique et de transparence. On gouverne ce qu'on mesure ; on légitime ce qu'on partage.

Prendre en compte la spécificité de la nuit

La nuit est un espace-temps particulier, marqué par des usages différents et par une vulnérabilité accrue des habitants. Rodéos, nuisances sonores, violences sexistes et sexuelles sont souvent concentrés sur ce temps nocturne. Adapter la présence humaine, qu'il s'agisse de médiateurs, de policiers municipaux ou d'équipes médico-sociales, est indispensable pour garantir une tranquillité publique qui ne s'arrête pas au coucher du soleil.

Proposition : la sécurité de nuit pour une ville apaisée

Un « Night Deal » local mettrait en place des médiations nocturnes, des horaires négociés avec les acteurs (bars, livraisons, événements), des itinéraires sûrs, des transports tardifs garantis, des toilettes et points d'eau ouverts. Et ce afin de réduire les tensions, pas la vie nocturne.

Conclusion

Notre responsabilité est de porter une vision lucide, humaniste et efficace de la sécurité. Une sécurité construite, et non imposée qui repose à la fois sur la prévention, l'action et la rédemption. Cette vision appelle un changement de méthode. Trop souvent, la sécurité a été pensée dans l'urgence, sous la pression des faits divers ou des cycles médiatiques. Nous affirmons au contraire que la sécurité durable se construit sur le temps long : par des politiques publiques qui articulent protection et justice sociale, par des dispositifs où la prévention et la réinsertion ne sont pas des options, mais des piliers. Et pour cela, il faut investir : investir dans l'humain, dans les éducateurs, les médiateurs, les policiers formés et reconnus ; investir dans les équipements de base qui donnent confiance ; investir dans la coopération qui relie institutions, associations et habitants. Nous pensons que les solutions les plus efficaces ne viennent pas d'en haut. Elles sont locales, contextualisées, partenariales. Chaque ville, chaque quartier, chaque village a ses tensions, mais aussi ses ressources et ses solutions. Les stratégies descendantes et uniformes échouent là où les dynamiques de terrain réussissent. C'est dans la diversité des approches locales que se dessine une cohérence nationale crédible.

Nous pensons que la sécurité ne se gagne pas à coups de slogans. Elle se construit.

Nous proposons un contrat social de sécurité qui fasse enfin converger prévention, action et rédemption – et qui donne aux maires les moyens de réussir. Car la sécurité n'est pas d'abord une affaire de technologies ou de lois nouvelles, mais de présence humaine, de clarté dans les règles et de réciprocité dans les devoirs.

Ce contrat social de sécurité est inséparable de nos travaux sur la fraternité. Car la sécurité n'est pas seulement un cadre juridique ou un arsenal de moyens : elle est d'abord un lien de confiance et de solidarité entre les citoyens. Sans fraternité, la sécurité se réduit à la peur de l'autre ; avec elle, elle devient la condition du vivre-ensemble. La fraternité, valeur trop souvent oubliée de notre devise républicaine, rappelle que protéger, c'est aussi reconnaître l'autre comme un semblable, et que la tranquillité publique se nourrit d'attention, de respect et de réciprocité. En ce sens, la sécurité n'est pas l'ennemie de la fraternité : elle en est l'expression concrète, dans nos rues, nos écoles, nos quartiers.

Nous mettons ces propositions sur la table et ouvrons la discussion : évaluations publiques, clauses d'expérimentation, financements conditionnés à des résultats, diffusion des pratiques qui marchent. Investir dans l'humain et dans la fraternité : c'est ainsi que la République protégera mieux. Non pas contre ses citoyens, mais avec eux.

Pour faire vivre le débat, soutenez-nous

[Je fais un don](#)

1. Baromètre Odoxa réalisé avec Mascaret pour la presse régionale et Public Sénat, 11 août 2025.
2. Thomas Hobbes, *Le Léviathan ou la matière, la forme et le pouvoir d'un État ecclésiastique et civil*, trad. François Tricaud, Paris, Dalloz, 1971.
3. *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité*, rapport d'information n°60 (2021-2022), Sénat, 14 octobre 2021.
4. Sebastian Roché, *De la police en démocratie*, Paris, Grasset, 2016.
5. *Transformation démocratique des territoires à l'aune de l'urgence climatique*, CERDD, 2022, p. 8.
6. « À Laval, le poste mobile de la police de proximité se fait connaître progressivement », *Ouest-France*, 5 août 2024.
7. « Story of cities #42: Medellín escapes grip of drug lord to embrace radical urbanism », *The Guardian*, 13 mai 2016.
8. « Traiter la violence comme une maladie a permis de réduire de 82% le taux de meurtres en Colombie », *Apolitical*, 15 mai 2018.
9. « Nordic Safe Cities: Supporting cities to tackle online harm », Eurocities, 3 juin 2025.
10. « Nantes la nuit : quel espace public pour les femmes et les hommes ? », Ville de Nantes.
11. « L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) », ministère de l'Intérieur ; « Quels sont les départements où les Français se sentent le moins en sécurité ? », *Ouest-France*, 13 décembre 2024 ; « Enquête de victimation – cadre de vie et sécurité », *Insee*, 22 octobre 2025.
12. *Nantes la nuit : quel espace pour les femmes et les hommes ? Diagnostic en marchant et évaluation participative du sentiment de sécurité dans l'espace public*, Nantes Métropole, Ville de Nantes, 2022.
13. « À Laval, le maire remet au goût du jour le rappel à l'ordre pour les auteurs d'incivilités », *Ouest-France*, 29 septembre 2024.